

Séance du 14 mai 2019**Délibération n° 2019-37**

L'an deux mil dix-neuf, le 14 du mois de mai à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 2 mai 2019

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Daniel RONDET à Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU à Monsieur Gilbert CAMPO

Absent(s) excusé(s) : Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Marie de NICOLAY

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Laetitia FREMONT, Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Loïc DUFOURNEAU (stagiaire), Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 7-1

Thème : Décisions budgétaires

Objet : budget principal – décision modificative n°1

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11 ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU le budget primitif 2019 approuvé par délibération n°2019-24 du conseil communautaire du 20 mars 2019 ;

CONSIDERANT la nécessité de corriger l'erreur matérielle relative à la saisie des amortissements ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique : d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal telle qu'elle figure ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-270 000,00
		28031 (040) : Frais d'études	61 000,00
		28041411 (040) : Biens mobiliers, matériel et études	10 000,00
		28041412 (040) : Bâtiments et installations	60 000,00
		280421 (040) : Biens mobiliers, matériel et études	2 000,00
		280422 (040) : Bâtiments et installations	1 000,00
		28051 (040) : Concessions et droits similaires	1 000,00
		28135 (040) : Install.géné.,agencement.aménagements des construc	1 000,00
		28138 (040) : Autres constructions	5 000,00
		28141 (040) : Bâtiments publics	1 000,00
		28152 (040) : Installations de voirie	3 000,00
		281578 (040) : Autre matériel et outillage de voirie	40 000,00
		28158 (040) : Autres install., matériel et outillage techniques	5 000,00
		281731 (040) : Bâtiments publics	2 000,00
		281735 (040) : Instal.géné.,agencements.aménagements des construc	1 000,00
		281752 (040) : Installation de voiries	1 000,00
		281758 (040) : Autres install., matériel et outillage techniques	1 000,00
		281784 (040) : Mobilier	1 000,00
		28181 (040) : Install.générales.agencement & aménagements divers	1 000,00
		28182 (040) : Matériel de transport	4 000,00
		28183 (040) : Matériel de bureau et informatique	40 000,00
		28184 (040) : Mobilier	20 000,00
		28188 (040) : Autres immobilisations corporelles	9 000,00
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	-270 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	61 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	10 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	60 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	2 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	5 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	3 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	40 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	5 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	2 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	4 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	40 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	20 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	9 000,00		
6811 (042) : Dot.aux.amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Fait et délibéré le 14 mai 2019,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.